

**MP3D****FACTURE**

Client : C0000468_MP3
 N° pièce : 2478N0175
 Date pièce : 31/07/2024
 Montant net : 798,00
 Centre : 7805

Siège social et administratif :

276, rue André BOULIE
 30100 ALES
 Tél : 04 66 25 20 08
 Mail : compta-mp3d@groupenicollin.com
 S.A.S. au capital de 200 000 €
 Siret 50391901100042 - APE 52.10B
 N° TVA : FR17503919011

Veuillez adresse votre règlement au
 276, rue André Bouille 30100 ALES
 accompagné de ce papillon

Identification Prestation

Projet : 5-430

26/05/2024

Cde Verbale

5-180

HECTARE

BP 30020

75 RUE ZI LES PORTES DOMITIENNES

34741

VENDARGUES CEDEX

Lieu d'intervention

44 Route de Nimes

30 REDESSAN - *Terrain des gulliers*

N° pièce	Réf. pièce	Date pièce
2478N0175	5-430	31/07/2024

N° intracommunautaire: FR24351338660

Page: 1

Désignation	Qté fact.	Prix unitaire	BRUT HT	% Remise	NET HT	Taux TVA	TVA	Montant TTC
Amenée et repli du matériel	1,00 F	150,00	150,00		150,00	T20	30,00	180,00
Inspection du réseau sur collecteur	1,00 F	115,00	115,00		115,00	T20	23,00	138,00
rapport d'intervention	1,00 U	95,00	95,00		95,00	T20	19,00	114,00
Amenée et repli du matériel	1,00 F	175,00	175,00		175,00	T20	35,00	210,00
Hydrocurage du réseau	1,00 F	130,00	130,00		130,00	T20	26,00	156,00

Bon pour accord Jérôme
26 FEV. 2025
Noter: Facture à déduction de la RG de GREAUZE

TVA	Base	Taux	Montant TVA
T20	665,00	20,00	133,00

Date échéance	Mode règlement	Montant
30/08/2024	Virement SEPA	798,00 EUR

Montant HT	665,00 EUR
Montant TVA	133,00 EUR
Montant TTC	798,00 EUR
Acomptes reçus	0,00 EUR
Net à payer	798,00 EUR

Nos Réf. bancaires : CIC ALES - FR76 1009 6181 4100 0314 0790 194 - CMCIFRPP

T.V.A. sur Encaissement

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte.

La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement lié à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1er décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1er juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal. Dans le cadre du contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels.

A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

Centre d'Exploitation :

NIMES
 1408 avenue Joliot Curie
 ZI ST CEZAIRE
 NIMES

www.sarlimp3d.com

<https://www.facebook.com/MP3D-Contrôle>
<https://www.linkedin.com/company/mp3d-contrôle>

